Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-241900133-20230130-DEL-2023-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Publication : 02/02/2023

N° DEL/2023-004

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Séance du 30 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 23 janvier 2023

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnauld, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (7) :
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine.

Secrétaire de séance : Mme FRAYSSE Marie.

Objet : Acquisition de parcelles propriété de la SCI les Bussières à Montaignac sur Doustre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-241900133-20230130-DEL-2023-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Publication : 02/02/2023

M. le Président rappelle la délibération en date du 20 juin 2022 l'autorisant à répondre à l'appel à candidature SAFER pour l'acquisition des parcelles propriété de M. VERNIENZAL Emmanuel et de Mme BUSSIERE Audrey et de la SCI Les Bussières, sur la Commune de Montaignac sur Doustre, d'une superficie totale de 28 ha 57 a 13 ca, comprenant deux bâtiments photovoltaïques, pour un montant de 133 744 €, auquel s'ajoute un montant de 21 539,72 de TVA à régulariser.
Après étude des différentes candidatures reçues en Comité technique départemental SAFER, il est proposé que la Communauté de Communes acquière :

- Les parcelles A 207, 215, 219, 675, 2537, 2880 et 2882, d'une superficie totale de 8ha 92a 75ca, pour un montant total de 21 878,52 € HT, soit 22 246,52 € TTC décomposé comme suit :
  - Prix de l'acquisition : 18 388,52 €
  - Frais d'actes (estimation) : 1 650,00 €
  - Prestation SAFER : 1 840,00 € HT, soit 22 08,00 € TTC
- Un bâtiment d'élevage, situé sur la parcelle A 2019, entièrement bardé et fermé, de 800 m² avec toiture photovoltaïque pour un montant total de 57 140 € HT soit 72 674,90 € TTC décomposé comme suit :
  - Prix d'acquisition : 48 960,00 €
  - Régularisation de TVA : 14 518,90 €
  - Frais d'actes (estimation) : 3 100 €
  - Prestation SAFER : 5 080,00 € HT, soit 6 096,00 € TTC

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Ruralité et Aménagement du Territoire le 20 janvier 2023.

M. le Président propose de solliciter une subvention au titre de la *DETR Acquisition de patrimoine et acquisition foncière* à hauteur de 35%.

Le plan de financement serait donc le suivant :
Montant total des acquisitions : 79 018,52 € HT
- Etat (DETR) : 27 656,48 €
- Communauté de Communes : 51 362,04 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des parcelles propriété de la SCI Les Bussières pour un montant total dans les conditions précisées ci-dessus,
- Confie à Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapleau, le soin d'établir l'acte de vente,
- Arrête le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise M. le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20230130-DEL-2023-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 31 janvier 2023
Le Président,

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-241900133-20230130-DEL-2023-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/02/2023
Publication : 02/02/2023